Visites

Repas accompagnants

Autorisations de sortie

Visites

- ❑ **Pour des raisons de prévention et d'hygiène les enfants de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à monter dans les étages (Sauf autorisation médicale).**
- ❑ **Visites autorisées tous les jours en dehors des temps de rééducation (horaires à privilégier : 14h/20h)**

Les salons du rez-de-chaussée et du premier étage vous permettent de vous retrouver, sans gêner le repos de vos voisins de chambre.

Permission Weekend et jour fériés

(Maximum du Vendredi 16h au dimanche 21h)

<u>Informer l'équipe paramédicale avant le mercredi midi</u>

Sur autorisation médicale. Vous devez signifier votre départ à l'équipe paramédicale qui vous remettra votre traitement pour la durée de votre absence. (Transport à votre charge)

→ À votre retour merci d'informer les soignants de votre présence

Autorisation de sortie 1 fois/semaine de 17h à 22h30

<u>Informer l'équipe paramédicale au plus tard la veille midi</u>

Sur autorisation médicale. Vous devez signifier votre départ à l'équipe paramédicale qui vous remettra votre traitement du soir.

→ À votre retour merci d'informer les soignants de votre présence, entre 21h30 et 22h30, vous devrez utiliser l'interphone pour que les soignants vous donne accès à l'établissement.

Repas accompagnant

Limité à deux personnes par patient, uniquement le midi, dimanches et jours fériés. Pour validation et modalités, vous devez vous rapprocher du cadre ou de l'équipe soignante en son absence. Voir fiche « tarifs »